

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 janvier 2022**

La séance est ouverte à 19h30

Absents représentés : Pierre MULLER (pouvoir donné à Josette REVOUX), Agnès FOMBERTASSE (pouvoir donné à Josiane RIBAIL), Loïc GAY-PARA (pouvoir donné à Jean-François CONTOZ), Roland AMADOR (pouvoir donné à Fabrice ROUX).

A été votée, à 15 voix pour et 4 contre (Fabrice ROUX, Roland AMADOR, Monique COMBE, Alain PLAZY) :

Recensement de la population – Création de 3 postes d'agents recenseur : Le recensement de la population se déroulera du **jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022**. Pour ce faire, il y a lieu, de nommer trois agents recenseurs. Leurs missions sont les suivantes :

- se former aux concepts et aux règles du recensement,
- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de la commune et les faire valider par le coordonnateur,
- déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis,
- relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis,
- rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine,
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Les agents seront rémunérés de façon forfaitaire (250€) et d'une rémunération par feuille de logement (0.80€) et par bulletin individuel rempli (1.20€). Les séances de formation leur seront rémunérées (20€/séance) ainsi que leur frais kilométriques.

Ont été votées, à l'unanimité, les délibérations ci-dessous :

Agrandissement du parking Ecoles – Micro-crèche : ce parking devient réduit en emplacements, nos écoles possèdent actuellement 10 classes et plus de 230 élèves. L'application des mesures Vigipirate enlèvent une dizaine de places de stationnement. Un espace avait été réservé côté nord du terrain actuel pour des besoins ultérieurs. Il convient d'agrandir ce parking ce qui permettra de récupérer 20 places supplémentaires.

Le montant des travaux s'élève à 40 000€ HT. La municipalité demande au Conseil Départemental une subvention de 50% dans le cadre des amendes de police.

Travaux de voirie 2022 - Désignation des voies :

- Chemin accès nord du Moulin (Impasse de la Maison Blanche) – Rue n°12
- Chemin de Fortune – VC n°33
- Route des Baux – VC n°32
- Chemin du Pommeret (extrémité) – VC 29
- Place de la Mairie - n°1

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de voirie chemin des Barrets seront faits l'année prochaine.
- Madame Magali ARNAUD, souligne, à ce sujet, la dangerosité de l'entrée et de la sortie de ce chemin. Les véhicules roulent assez fort sur la RD994 et lorsqu'un véhicule ralentit pour rentrer dans cette voie, ils sont souvent suivis de très près. Il serait intéressant de mettre une buse en amont pour que les automobiles puissent se mettre à droite avant de rentrer dans ce chemin. Un « tournant droite » avait été demandé mais ce n'était pas réglementaire selon les services du Conseil Départemental.

MAIRIE DE LA ROCHE DES ARNAUDS

- Madame ARNAUD Magali rappelle, au nom des parents d'élèves, que malgré l'agrandissement du parking des écoles, le problème de stationnement lors de la sortie des classes perdurera. Mme FARKAS Audrey se joint à elle pour que la municipalité réfléchisse à d'autres solutions (créer des places supplémentaires autour de la boule, réserver un parking pour les institutrices, ...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,



Maurice CHAUTANT